

Liste de vérification pour les demandes de subvention Alliance

Avant de présenter une demande, assurez-vous de respecter toutes les exigences et de suivre les **instructions**. Les demandes qui ne comportent pas tous les éléments demandés ou qui ne respectent pas les instructions ne seront pas acceptées.

Options 1 et 2

Généralités

- Si vous présentez à nouveau une demande qui n'a pas été retenue aux fins de financement auparavant, tous les problèmes relevés dans la demande antérieure ont été réglés. Nous vous recommandons de joindre une lettre d'accompagnement expliquant les changements apportés. Cette lettre ne sera pas communiquée aux évaluateurs externes.

Sujets de recherche

- Le défi de recherche présenté dans la demande a trait aux sciences naturelles ou au génie (SNG).
- Si les travaux de recherche proposés prévoient des collaborations dans d'autres domaines que les SNG, les coûts associés à ces collaborations doivent être indiqués dans le budget du projet et représenter tout au plus 30 % des coûts partagés du projet.

Organismes partenaires

- La demande prévoit la participation d'au moins un organisme partenaire dont la contribution est prise en compte dans le calcul du partage des coûts avec le CRSNG.
- Les contributions en espèces des organismes partenaires prises en compte dans le calcul du partage des coûts avec le CRSNG sont suffisantes pour le ratio de partage des coûts choisi (se reporter aux pages **Rôle des organismes partenaires** et **Financement du projet de recherche**).
- Compte tenu du type d'organisme partenaire et de la taille globale de ceux-ci, le ratio de partage des coûts approprié a été choisi (se reporter à la page **Financement du projet de recherche**), conformément à l'option choisie.
- Les contributions en espèces de l'organisme partenaire sont exprimées en dollars canadiens.
- Chaque organisme partenaire participant à la demande doit y jouer un rôle, que sa contribution soit prise en compte ou non dans le calcul du partage des coûts avec le CRSNG et qu'il verse ou non une contribution en espèces. À l'exception des organismes dont le mandat est d'offrir un soutien financier à la R et D, chaque organisme partenaire doit apporter une contribution en nature, qui doit être décrite et justifiée.

- Pour chaque organisme partenaire, la demande comprend le **Formulaire de l'organisme partenaire** dûment rempli, entre autres le profil de l'organisme partenaire (une page). Les lettres d'appui ne sont pas autorisées et elles seront retirées de la demande.
- Pour chaque organisme partenaire comptant moins de cinq employés à temps plein, la demande comprend le **Questionnaire–Information supplémentaire concernant l'organisme partenaire** dûment rempli, à moins que le partenaire ait déjà fourni ce document au cours des 12 derniers mois.

Budget

- Pour l'**option 1**, chaque montant annuel demandé au CRSNG se situe entre 20 000 \$ et un million de dollars. Pour l'**option 2**, chaque montant annuel demandé au CRSNG est de plus de 30 000 \$, mais ne dépasse pas 1 000 000 \$.
- Les contributions en espèces versées à l'avance par les organismes partenaires, prises en compte dans le calcul du partage des coûts avec le CRSNG et nécessaires à ce calcul, n'ont pas été dépensées, en partie ou en totalité, plus de trois mois avant la date de présentation de la demande.
- Toutes les dépenses prévues sont admissibles (se reporter au **Guide d'administration financière des trois organismes**), expliquées en détail et bien justifiées.
- S'il s'agit d'un projet faisant appel à plusieurs organismes partenaires ou universités, les coûts de gestion du projet ne dépassent pas 10 % des coûts directs de la recherche.

Proposition

- La proposition suit la structure de présentation du **gabarit**. Vous n'avez pas modifié les entêtes, le texte, les puces ou les marges et vous avez respecté les **Normes relatives à la présentation des demandes en ligne et aux pièces jointes du CRSNG**. Plus précisément, tous les textes sont présentés en Times New Roman, taille de 12 points. Toutes les marges sont réglées à au moins $\frac{3}{4}$ po (1,87 cm).
- La proposition ne dépasse pas le **nombre limite de pages** indiqué dans les **instructions relatives à la présentation des demandes**. Cette limite varie selon le montant annuel moyen demandé au CRSNG. Les pages excédentaires seront retirées et si l'information portant sur un ou plusieurs critères ou sous-critères d'évaluation devient de ce fait incomplète, le CRSNG n'acceptera pas la demande.
- La proposition tient compte de **chacune** des exigences énumérées sous forme de puces dans le gabarit de la proposition sous chaque rubrique. Dans le cas contraire, la demande sera considérée comme incomplète et le CRSNG ne l'acceptera pas.
- S'il s'agit d'un grand projet (montant demandé par année au CRSNG de plus de 300 000 \$ en moyenne) faisant appel à plusieurs organismes partenaires ou universités, vous pouvez fournir au plus trois pages supplémentaires **qui servent uniquement** à décrire des aspects comme la gestion du projet, la structure de gouvernance et l'appui fourni par la ou les universités. Ces pages doivent figurer sous la rubrique Équipe. Advenant que l'une des pages supplémentaires soit utilisée à une autre fin, le CRSNG la supprimera et si l'information portant sur un ou plusieurs critères ou sous-critères d'évaluation devient de ce fait incomplète, le CRSNG n'acceptera pas la demande.

- La proposition comprend un plan de formation qui vise principalement les étudiants du premier cycle et des cycles supérieurs ou les stagiaires postdoctoraux.
- La proposition comprend un **plan de formation** détaillé qui décrit des **pratiques particulières** témoignant de la prise en compte **de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (EDI)** et qui sera **mis en œuvre** pendant le projet afin de créer un environnement de recherche et de formation inclusif. Les énoncés génériques ou les références à l'environnement actuel au sein de l'équipe présentant la demande ne seront pas jugés suffisants. Si le plan de formation ne montre pas clairement que l'EDI a été dûment prise en compte, le CRSNG n'acceptera pas la demande.

Lignes directrices en matière de sécurité nationale pour les partenariats de recherche : formulaire d'évaluation des risques

- Dans **le formulaire**, le questionnaire d'évaluation des risques et le plan d'atténuation des risques (s'il y a lieu) sont complets – si votre proposition prévoit la participation d'au moins un organisme partenaire du secteur privé (y compris ceux qui participent au projet de recherche avec d'autres organismes des secteurs public ou sans but lucratif). Si vous ne présentez pas le formulaire d'évaluation des risques dûment rempli (y compris le plan d'atténuation des risques, s'il y a lieu), votre demande sera considérée comme incomplète et le CRSNG ne l'acceptera pas.

Candidat et cocandidats

- Le formulaire 100A et le CVC pour le candidat et chaque cocandidat sont complets et à jour, conformément aux instructions (**formulaire 100A** et **CVC**). Si le formulaire 100A et le CVC que vous fournissez ne sont pas conformes aux instructions, la demande sera jugée incomplète et ne sera pas acceptée.
- Si vous le jugez pertinent, vous pouvez joindre à la demande la notice biographique ou le CV des collaborateurs ou des employés clés des organismes partenaires. La notice ou le CV doivent être conformes aux **instructions** et compter au plus **deux pages** chacun. Les pages excédentaires seront retirées.

Option 2 uniquement

Proposition

- La section PVRP du gabarit de la proposition est complète. Elle constituera la principale source d'information pour le comité d'évaluation des PVRP des demandes présentées dans le cadre de l'option 2. Le comité déterminera si la demande satisfait aux exigences établies pour cette option et si elle peut être soumise à une évaluation par les pairs de son mérite global, comme dans le cas de l'option 1. Le reste de la proposition, à l'exception de la PVRP, renferme toute l'information pertinente nécessaire à son évaluation par les pairs.